



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2024-05-04

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU
PARVIS DE L'ALCAZAR**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n°23-0282 du Conseil régional du 23 juin 2024 approuvant le contrat « Nos territoires d'abord » du Sisteronais-Buëch.

La commune de Sisteron est en train de construire un nouveau pôle culturel « Nouvel Alcazar » sur le site des Marres. Sur ce même site, se trouve le plan d'eau ainsi que la Parc Nature et Loisirs. L'objectif est d'assurer un lien entre ces deux espaces et de créer un traitement paysager et fonctionnel entre les différents équipements présents sur ce site. Le projet consiste à requalifier l'espace entre le parc Nature et Loisirs et le futur Alcazar afin qu'il soit adapté aux futurs besoins (accès, mobilité, végétalisation, éclairage). De penser cet aménagement de manière durable et esthétique : sobriété foncière, aménagement paysager, utilisation de matériaux durables, végétalisation.

CONSIDERANT que l'opération d'aménagement du parvis de l'Alcazar a été inscrite au contrat « Nos territoires d'abord ».

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter auprès de la Région, dans le cadre de « Nos territoires d'abord » une subvention conformément au plan de financement détaillé à l'article 2 de la présente décision.

ARTICLE 2 : plan de financement pour la présente opération est le suivant

Région	Commune	Total
250 000€ HT	600 000€ HT	850 000€
29%	71%	100%

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 27 mai 2024

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 27/05/2024 à 10h26

REÇU EN PREFECTURE
le 27/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-2104 02 095-2024 0527-2024_05_04D